

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	13

Séance du 30 juin 2023

Date de la convocation
26 juin 2023

Date de la séance
30 juin 2023

N°2023_06_02B

Travaux de rénovation des abords de l'église Saint-Pierre - Lot n° 3 "Électricité" : convention avec la Communauté Urbaine du Grand Reims pour la co-maîtrise d'ouvrage

L'an deux mille vingt-trois et le trente juin à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAISÉ, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Claude LÉVÊQUE par Catherine MALAISÉ, Frédéric LEFEVRE par Audrey POTAUFEUX

Absents excusés : Damien GOULARD

Absents : Justine MARCY-CHINCHILLA

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 2023-07-01B du 28 juillet 2022 relative à la demande d'intégration dans la programmation 2023-2024 de la rénovation de l'éclairage extérieur de l'église Saint-Pierre auprès de la Communauté Urbaine du Grand Reims,
VU la délibération n° 2023-04-01 du 6 avril 2023 concernant l'attribution du marché de travaux relatif au lot n° 3 « Électricité », dans le cadre des travaux de rénovation des abords de l'église Saint-Pierre,
CONSIDÉRANT que le lot n° 3 « Électricité » a été attribué à l'entreprise ANQUET pour un montant de 10 000,00 € HTVA,
CONSIDÉRANT que la Communauté Urbaine du Grand Reims détient la compétence « Éclairage public des monuments classés »,
CONSIDÉRANT qu'il convient de signer une convention avec la Communauté Urbaine du Grand Reims afin de suivre les travaux et de répartir les coûts liés aux travaux du lot n° 3 « Électricité »,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'établir une co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté Urbaine du Grand Reims, par le biais d'une convention, afin de suivre les travaux relatifs au lot n° 3 « Électricité » et de répartir les coûts à la charge de la commune et de la Communauté Urbaine, dans le cadre des travaux de rénovation des abords de l'église Saint-Pierre.

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférent à cette convention.

Le Maire, Catherine MALAISÉ

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/07/2023 051-215104159-20230630-2023_06_02B-DE